



**Mairie de Chuzelles**

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

ID : 038-213801103-20230703-DE2023\_07-AR

S<sup>2</sup>LOW

## **DECISION N°2023/07**

### **Marché de Fournitures courantes et services – Restaurant scolaire – Elaboration et livraison de repas en liaison froide Attribution**

**Le Maire de la Commune de Chuzelles (Isère),**

**VU** l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4°,

**VU** les dispositions du Code de la Commande Publique, notamment les articles L 2123-1-2, R 2123-1 3°, L 2125-1 1°, R 2162-1 à R2162-6, R 2162-13 et R 2162-14,

**VU** la délibération du conseil municipal du 27 mai 2020 modifiée portant délégation d'attributions au Maire dans les limites de l'article L 2122-22 susvisé,

**CONSIDERANT** qu'il convient de s'attacher les services d'un prestataire pour l'élaboration et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

**CONSIDERANT** qu'à cet effet un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 4 mai 2023 sur le journal d'annonces légales L'Essor sur le site AWS et que le dossier de consultation des entreprises, a été mis en ligne et téléchargeable sur le profil acheteur de la commune,

**CONSIDERANT** que 4 candidats ont présenté une offre,

**CONSIDERANT** que la commission de choix s'est réunie les 16 et 23 juin 2023 pour assister le Maire dans l'examen des candidatures et l'analyse des offres,

**CONSIDERANT** qu'après application des critères pondérés de sélection (40 % valeur technique / 30 % prix / 30% valeur environnementale), l'offre de l'entreprise SAS GUILLAUD TRAITEUR – ZI du Rival BP 65 - 2110 chemin de la Voie ferrée 38261 LA COTE SAINT ANDRÉ a été jugée la mieux disante,

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le marché de fournitures courantes et services relatif à l'élaboration et à la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire est conclu avec l'entreprise SAS GUILLAUD TRAITEUR sise ZI du Rival BP 65 - 2110 chemin de la Voie ferrée à LA CÔTE SAINT ANDRÉ (38261) pour les montants suivants :

- Repas maternelle : 3,45 € HT
- Repas élémentaire : 3,45 € HT
- Repas adulte : 3,55 € HT

Les montants sont révisables trimestriellement suivant la formule précisée au contrat (article 8 du CCP)

**Article 2** : Le marché est conclu à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une durée de 1 an reconductible 3 fois. La première livraison est prévue le lundi 4 septembre 2023.

*Décision du Maire n° 2023/07*

*Mairie de Chuzelles – 1 Place de la mairie – 38200 CHUZELLES  
Tél : 04 74 57 90 97 / [mairie@chuzelles.fr](mailto:mairie@chuzelles.fr)*

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

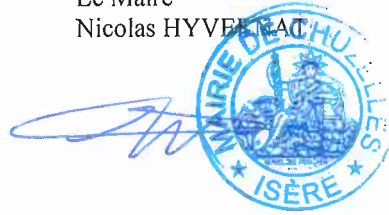
ID : 038-213801103-20230703-DE2023\_07-AR

S<sup>2</sup>LOW

**Article 3** : La présente décision fera l'objet d'un compte-rendu au prochain municipal et d'une publication sur le site internet de la commune.  
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Vienne (Isère),

Fait à Chuzelles, le 3 juillet 2023

Le Maire  
Nicolas HYVET



Publiée le 03/07/2023  
Transmise au contrôle de légalité  
Par voie dématérialisée (ACTES) le 03/07/2023.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Décision du Maire n° 2023/07

Mairie de Chuzelles – 1 Place de la mairie – 38200 CHUZELLES  
Tél : 04 74 57 90 97 / [mairie@chuzelles.fr](mailto:mairie@chuzelles.fr)